### Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007

Publication: 21/12/2007

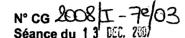
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée





### Extrait des délibérations

du Conseil Général



# LE BP 2008 EN FAVEUR DE LA CONSERVATION ET DE L'ANIMATION DU PATRIMOINE (politique D01) :

## UN BUDGET MARQUE PAR LE REALISME ET LE PRAGMATISME

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 22 novembre 2007,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) adopte le rapport pour l'action du Conseil Général en faveur du Patrimoine Culturel
- 2) inscrit en autorisations de programme et en crédits de paiement les sommes qui vous sont récapitulées dans le rapport
- 3) inscrit un crédit global de 4 347 800 € dont 2 849 300 € pour le fonctionnement et 1 498 500 € pour l'investissement en faveur des six axes d'intervention du Patrimoine
- donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des actions en faveur du patrimoine culturel ainsi que l'affectation des crédits correspondants (Patrimoine Protégé et Non Protégé, Equipements Culturels, Fouilles Archéologiques, Parc de Wesserling, Musées Techniques de Mulhouse, Musées Locaux, Ecomusée et Animation du Patrimoine...), étant précisé que le versement des subventions d'investissement se fera au fur et à mesure de l'avancement des travaux et sur présentation des justificatifs de dépenses
- 5) autorise le versement des subventions de fonctionnement aux structures ci-après énumérées :
  - > 319 000 € pour le Centre Départemental d'Histoire des Familles,
  - > 500 000 € pour l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling,
  - > 300 000 € pour l'Association l'Ecomusée d'Alsace,

- > 90 000 € à l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse,
- > 180 000 € au Syndicat mixte du Hohlandsbourg,
- > 32 823 € au Mémorial d'Alsace-Moselle.
- > 800 000 € au Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR),
- > 50 000 € à la Société Schongauer du Musée d'Unterlinden de Colmar,
- ▶ 46 000 € à l'Association la Nef des Sciences de Mulhouse,
- > 33 000 € à l'Association fédératrice Musées Mulhouse Sud Alsace (Musées sans Frontières) de Mulhouse,
- ➤ 2 000 € l'Association « Route des Abolitions de l'Esclavage et des Droits de l'Homme » d'Houtaud,

soit un montant total de **2 352 823 €** qui sera prélevé sur les crédits inscrits au Chapitre 65, Fonction 312, Nature 6574, Enveloppe 61603, Nature 65735, Enveloppes 61604 et 89643 (Programme D011), Nature 6574, Enveloppe 80463 (Programme D012) du Budget Départemental.

- 6) autorise le versement des subventions d'investissement à hauteur de l'autorisation de programme ouverte au budget départemental, soit :
  - ≥ 23 000 € au Centre Départemental d'Histoire des Familles pour l'investissement prévu en 2008 (Programme « Patrimoine non Protégé » D012 Chapitre 204, Nature 2042, Fonction 312)
  - ▶ 125 000 € pour l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling pour les investissements prévus en 2008 (Programme « Musées » D014 Chapitre 204, Nature 2042, Fonction 312)
- 7) autorise le Président à signer les avenants et les conventions joints en annexe au rapport à intervenir pour la mise en œuvre des décisions départementales (subventions de fonctionnement et d'investissement).

Charles BUTTNER

MMR KUNKERT, MM. TAKOUARD et WEBER na poulicipent pas au vole.

Adopté

.....voix contre